



UNIDROIT 2005
Etude LXV - Bourses ; Exéc. 17
Original: français
décembre 2005

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES

Compte rendu d'exécution pour l'exercice 2005

I – Références

Le Programme de bourses de recherches est au point de rencontre de deux activités d'UNIDROIT : la coopération juridique avec les pays en développement et en transition économique, et la recherche juridique dans une bibliothèque de renommée internationale dans les matières du droit privé international, au siège d'une organisation pionnière dans l'harmonisation du droit privé.

Le Programme a été lancé en 1993 et a permis d'accueillir en treize années de fonctionnement 150 chercheurs (fonctionnaires du gouvernement, universitaires, juges et praticiens) provenant de 50 pays¹. Outre les avantages considérables pour les bénéficiaires et leur environnement professionnel dans leur pays, ce Programme a des retombées institutionnelles importantes, puisqu'il fournit à UNIDROIT des relais et des interlocuteurs souvent de très haut niveau dans les pays membres et non membres, qui contribuent très largement à un meilleur échange d'informations entre l'Institut et les milieux juridiques locaux ainsi qu'à une diffusion sur place des travaux d'UNIDROIT.

La mise en œuvre du Programme est placée sous la supervision du sous-comité des bourses constitué au sein du Conseil de Direction. A sa réunion annuelle, le sous-comité est saisi d'un compte rendu annuel d'exécution présenté par le Secrétariat, des rapports de recherches des boursiers et des candidatures présentées pour l'exercice successif².

¹ Albanie (2); Algérie (3); Argentine (7); Azerbaïdjan (1); Belarus (4); Bosnie-Herzégovine (1); Botswana (1); Brésil (4); Bulgarie (3); Cameroun (4); Chili (1); Chine (11); Colombie (5); Congo (1); Costa Rica (1); Côte d'Ivoire (1); Croatie (1); Rép. Tchèque. (2); Égypte (2); Estonie (2); Géorgie (1); Guinée (1); Hongrie (4); Inde (4); Indonésie (5); Iran (2); Lao (Rep. Dem.) (1); Lettonie (3); Lituanie (4); Mexico (2); Moldavie (2); Mongolie (2); Maroc (3); Nigeria (2); Pakistan (1); Pérou (2); Pologne (3); Roumanie (6); Fédération de Russie (12); Serbie & Monténégro (2); Slovaquie (3); Slovénie (3); Thaïlande (1); Tunisie (7); Turquie (1); Ukraine (4); Uruguay (1); Venezuela (1); Vietnam (4);

² L'allocation des bourses par le Secrétariat suit strictement les conditions posées dans chaque cas par les donateurs, ainsi que les recommandations formulées par le sous-comité des bourses, selon les critères suivants (déterminés par le sous-comité des bourses à sa session d'avril 1999) :

- a) préférence aux candidats conduisant des recherches sur les sujets qui font l'objet des activités d'UNIDROIT (réalisations passées, sujets du programme de travail actuel, droit privé au sens plus large);
- b) préférence aux candidats de niveau de troisième cycle d'études ("graduate" ou "post-graduate");
- c) objectif de réaliser la plus large distribution géographique quant aux pays de provenance des bénéficiaires;
- d) préférence aux candidats dont le projet de recherches obtiendra les plus larges applications pratiques;
- e) préférence aux candidats dont les connaissances linguistiques leur permettront de tirer le meilleur profit du matériel bibliographique disponible à la bibliothèque.

Le Programme de recherches fait l'objet d'une publicité en vue de la présentation des candidatures officiellement communiquée à la fin de chaque année aux Etats membres et non membres ainsi qu'à un réseau de personnes potentiellement intéressées. L'information complète est accessible sur le site Internet d'UNIDROIT – voir la brochure reproduite en ANNEXE I.

II – Financements en 2005

Ce Programme a été conçu dès le départ comme devant être financé pour partie par des fonds du budget général, et par des financements *ad hoc* de contributeurs volontaires. Fixé à l'origine (en 1989) à 1% des contributions des Etats membres autres que l'Italie, l'allocation budgétaire avait subi une érosion progressive, mais a été à nouveau portée à ce montant par l'Assemblée Générale à sa 57^{ème} session tenue le 28 novembre 2003 (soit 15.000 Euros pour le budget 2005). Quant aux participations volontaires, le Secrétariat remercie chaleureusement le seul donateur extérieur pour le Programme en 2005, à savoir le Gouvernement de la République de Corée ³, et regrette profondément de ne pas avoir pu bénéficier du soutien d'autres contributeurs. Le principe même de versements volontaires rend les ressources du Programme aléatoires, puisqu'elles sont les premières à être victimes des restrictions budgétaires nationales, ce qui explique le retrait de donateurs qui avaient fourni leur soutien l'année ou les années précédentes,. Voir l'ANNEXE II pour le financement du Programme de bourses de recherches.

On notera que malgré le montant très réduit au regard des années précédentes, le nombre de chercheurs accueillis dans le cadre du Programme n'est pas inférieur à celui des années précédentes. Ce fait tient à ce que plusieurs d'entre eux ont pu obtenir directement des financements partiels ou totaux, suivant en cela les recommandations du Secrétariat. Le Secrétariat se doit de rappeler son souci constant de donner aux fonds disponibles un emploi rationnel et transparent.

III – Chercheurs en 2005

Pour ce qui est de l'exercice 2005, 15 chercheurs ont été accueillis provenant de onze pays différents (voir la liste en ANNEXE III) qui ont été sélectionnés par le Sous-comité des bourses du Conseil de Direction (82^{ème} session, Rome, 26-28 mai 2003 et 83^{ème} session 19-21 avril 2004), ou acceptés par le Secrétaire Général en vertu du Règlement des bourses. Pour des raisons logistiques et de programmation, huit autres boursiers seront accueillis en 2006 avec des financements imputables à l'exercice 2005.

Les conclusions sommaires de recherches des bénéficiaires en 2005 portent amplement témoignage du profit qu'ils ont retiré de l'opportunité de recherches qui leur a été offerte (étant entendu que ces rapports sont de nature descriptive et ne constituent pas le fruit scientifique du séjour de recherche, celui-ci – sous la forme d'articles, thèses, livres etc. – parvenant souvent plusieurs mois ou années après le retour du chercheur dans son pays). Par ailleurs, l'Institut pense avoir noué de nouveaux liens prometteurs pour le développement des relations institutionnelles : en particulier, le rapprochement avec les autorités gouvernementales d'un Etat non membre en vue d'une adhésion éventuelle à UNIDROIT, des liens de coopération avec des universités et institutions de recherches, la promotion des instruments d'UNIDROIT en vue de leur diffusion dans les Etats.

³ On notera que le Gouvernement de la République populaire de Chine (MOFTEC) qui a contribué régulièrement au Programme durant les quatre dernières années et qui a versé une contribution pour le biennium 2004-2005, n'a pas désigné de candidats pour le Programme en 2005, de sorte que son apport n'est pas comptabilisé au titre de cet exercice.

IV – Promotion du Programme de bourses de recherches

Le Secrétariat fournit une publicité concernant l'existence du programme auprès des Gouvernements et des institutions (universitaires essentiellement) potentiellement intéressées dans les différents pays, ainsi qu'auprès des personnes en rapport avec UNIDROIT.

Le Secrétariat s'efforce de développer avec des institutions nationales universitaires ou de recherche des bourses conjointes conformément aux objectifs de chaque institution. Une formule possible consiste à intégrer un séjour de recherches à UNIDROIT comme récompense dans le cadre du cursus universitaire de doctorat ou à l'issue d'une compétition parmi les jeunes professeurs, à financer soit conjointement, soit entièrement à la charge de l'institution associée ou d'un tiers identifié par elle.

V – Perspectives

En ce qui concerne les financements, la décision du Gouvernement espagnol de financer quatre bourses en 2006 (pour des candidats provenant d'Afrique subsaharienne, du Maghreb/Moyen Orient, d'Amérique Latine et de la région Asie/Pacifique) doit être accueillie avec grande satisfaction et gratitude. Par ailleurs le Gouvernement italien fournit une contribution partielle pour un boursier qui effectuera un séjour conjoint à l' *International Trade Law Post Graduate Course* (ILO), Turin (Italie). Le Secrétariat est conscient de l'effort supplémentaire qui est demandé aux Etats membres pour contribuer au Programme de bourses de recherches d'UNIDROIT. Il se doit cependant de souligner avec force que ce programme qui relève à la fois de la formation et de l'assistance juridique, s'est affirmé à la fois comme un moyen efficace de renforcer les efforts d'harmonisation de l'Organisation, et à ce titre est partie intégrante de sa vocation même. Les capacités permettraient de recevoir davantage de chercheurs si des contributions même modestes étaient faites au fonds des bourses, et les candidatures parviennent en nombre important auxquelles il n'est pas possible de répondre. Le Secrétariat espère donc très vivement que les donateurs actuels au Programme seront rejoints par d'autres donateurs.

(fin du texte – 3 annexes jointes)

ANNEX I

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES A LA BIBLIOTHEQUE D'UNIDROIT

CHERCHEURS VISITEURS INDEPENDANTS

La bibliothèque d'UNIDROIT est non seulement un centre d'étude pour ceux qui participent aux travaux législatifs de l'organisation et les chercheurs visiteurs, mais un lieu de rencontre pour les personnes et les cultures juridiques, où l'activité législative réalisée depuis trois quarts de siècle par UNIDROIT constitue une émulation pour la recherche dans l'environnement exceptionnel de la Villa Aldobrandini, située au cœur de Rome.

Les fonctionnaires des Gouvernements et les autres membres de la profession juridique, particulièrement les professeurs et les praticiens, mais aussi les étudiants du monde entier, sont bienvenus à la bibliothèque, dont l'accès leur est ouvert après acceptation d'une demande adressée au responsable de la bibliothèque. Cette acceptation peut être produite par les candidats auprès de bailleurs de fonds (institutions de provenance, donateurs privés ou publics, sponsors institutionnels pour la promotion de la recherche et les réformes juridiques) afin d'obtenir un soutien financier pour couvrir les frais de séjour à Rome. Une attention spéciale est donnée aux projets portant sur les activités législatives passées ou au Programme de travail courant d'UNIDROIT.

BOURSES DE RECHERCHES POUR DES JURISTES PROVENANT DE PAYS EN DEVELOPPEMENT OU EN TRANSITION ECONOMIQUE

S'inscrivant dans la ligne des activités de coopération juridique d'UNIDROIT, un *Programme de bourses de recherche* a été mis en place pour des juristes de haut niveau de pays en développement ou en transition économique. Le financement du Programme de bourses est pour une large part assuré par des donateurs (en 2006 : les Gouvernements de Corée, de la République populaire de Chine, et d'Espagne) qui fournissent une contribution volontaire au Programme ainsi que par le budget général d'UNIDROIT.

La bourse (d'une durée moyenne de deux mois – et minimum de six semaines) couvre en tout ou en partie les frais de séjour à Rome pour la période convenue, tandis que les frais de voyage demeurent en règle générale à la charge des participants. Depuis 1993, année de son lancement, le Programme a accueilli près de 150 chercheurs provenant d'une cinquantaine de pays.

Les candidats sont sélectionnés par le Comité des bourses du Conseil de Direction d'UNIDROIT ou le Secrétaire Général agissant en son nom, selon les critères indicatifs suivants (et sous réserve des conditions spécifiques posées par les donateurs) :

- sujet de recherches présenté : il doit être en rapport avec le droit uniforme / droit privé international (voir la présentation des collections de la bibliothèque d'UNIDROIT), la préférence étant donnée aux sujets qui correspondent au programme de travail d'UNIDROIT;
- les applications pratiques du projet dans le pays d'origine, préférence étant donnée aux projets qui s'inscrivent dans le cadre de réformes législatives nationales, ou qui visent à promouvoir l'adoption ou la mise en œuvre des instruments de droit uniforme.
- Les qualifications des candidats (niveau troisième cycle d'études - "graduate" ou "post-graduate") et leurs fonctions (fonctionnaires du gouvernement, universitaires, juges et praticiens).
- Une bonne connaissance du français et/ou de l'anglais est indispensable.

Voir ci-après le Règlement du Programme de bourses de recherches d'UNIDROIT

A l'issue de leur séjour, les chercheurs soumettent un rapport sur leurs recherches à UNIDROIT. Les contributions d'un niveau scientifique satisfaisant seront prises en considération en vue d'une éventuelle publication dans la *Uniform Law Review / Revue de droit uniforme* d'UNIDROIT, après acceptation par le Comité scientifique.

Candidatures

Remplir le formulaire de candidature et envoyer avec pièces jointes avant le 31 mars à : UNIDROIT – Bureau des bourses – Via Panisperna 28, 00184 Rome, Italie (Mme Laura Tikanvaara – e-mail : l.tikanvaara@unidroit.org)

BOURSES CONJOINTES AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES OU DE RECHERCHE NATIONALES

Le Secrétariat examine volontiers tout projet de coopération avec des institutions universitaires ou de recherche nationales, ou d'autres organisations internationales, en vue d'organiser des bourses conjointes conformément aux objectifs de chaque institution. Une formule possible consiste à intégrer un séjour de

recherches à UNIDROIT comme récompense dans le cadre du cursus universitaire de doctorat ou à l'issue d'une compétition parmi les jeunes professeurs, à financer soit entièrement par l'institution associée ou un tiers identifié par elle, soit sur une base conjointe avec UNIDROIT. Une autre formule est d'organiser consécutivement le séjour de recherche à UNIDROIT avec une opportunité de recherches ou autre au sein d'une autre institution.

Institutions associées : Institut suisse de droit comparé, Lausanne, Suisse (www.isdc.ch); Universidad argentina de la Empresa (UADE) (www.uade.edu.ar/); Centre du commerce international (CCI) – OMC/CNUCED (www.intracen.org/); International Trade Law Post Graduate Course (ILO), Turin, Italie – (www.tradelaw.iuse.it)

Pour informations contacter : Mme Frédérique Mestre – f.mestre@unidroit.org

REGLEMENT DU PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES D'UNIDROIT

Article 1

L'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) octroie des bourses pour des périodes de recherches à l'Institut, dans le domaines du droit uniforme et droit privé comparé, à des juristes venant de pays en développement ou des pays opérant une reconversion économique.

Les périodes à l'Institut sont organisées dans toute la mesure du possible en liaison avec des périodes passées par les intéressés auprès d'autres institutions (centres de droit comparé, organisations intergouvernementales, centres de formation juridique spécialisés etc., ci-après nommées institutions "associées") de façon à leur permettre d'approfondir des aspects spécifiques de leur recherche, selon la compétence de chaque institution.

Article 2

Le nombre et le montant des bourses octroyées par Unidroit dépend des subventions provenant d'organismes à caractère public ou privé. Les candidats sont encouragés à faire une première recherche de financement dont ils rendent compte lors de la présentation de leur demande de stage.

Article 3

Les demandes indiquent de manière précise l'objet et le but de recherches envisagées, la durée souhaitée du séjour, et sont accompagnées de toute documentation utile (curriculum vitae, lettres de recommandation appropriées, pièces justificatives de recherche de financement).

Article 4

Un comité composé de trois membres du Conseil de Direction (le comité des bourses d'Unidroit) ou selon les cas le Secrétaire Général, décide de l'octroi ou du refus des demandes; la décision n'est pas motivée. Sauf circonstances particulières, la préférence ira à des candidats dont le thème de recherche est destiné à une application pratique répondant à l'objectif statutaire d'Unidroit.

Le comité des bourses ou le Secrétaire Général fixe dans chaque cas le moment et la durée de la bourse, qui en règle générale ne dépasse pas trois mois.

Article 5

Durant leur séjour à Unidroit, les boursiers ont accès au matériel bibliographique et aux installations techniques dans les conditions fixées par le Secrétaire Général.

Les boursiers sont, dans la mesure du possible, intégrés à la vie de l'Institut, et peuvent être le cas échéant invités à fournir une aide appropriée au Secrétariat d'Unidroit dans leur domaine de compétence.

Article 6

Unidroit coopère avec les institutions associées pour organiser de façon concertée un programme associé de séjours de recherches mais Unidroit et les institutions associées sont seuls compétents concernant toute question en rapport avec le séjour passé en leur sein.

Article 7

A l'issue de l'ensemble de leur séjour, les boursiers soumettent au comité des bourses d'Unidroit un bref rapport sur leur période de recherches à Unidroit et, s'il y a lieu, au sein de l'institution associée. Le cas échéant ils remettent un exemplaire de leur travail de recherches à la bibliothèque d'Unidroit.

≈≈≈≈≈≈≈≈

(Rome, janvier 2006)

ANNEX II

**UNIDROIT RESEARCH SCHOLARSHIPS PROGRAMME /
PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES D'UNIDROIT**

**Sources of Funding / Sources de Financements
2003-2006**

Sources of Funding / Sources de financements	Year / année	pourcentage
UNIDROIT – Chap.XI	2003	39,5
	2004	45,16
	2005	65,00
	2006	
Government of the Republic of Korea / <i>Gouvernement de République de Corée</i>	2003	25,8
	2004	24,72
	2005	24,50
	2006	
Government of the People's Rep. China / <i>Gouvernement de la Rép. Pop. de Chine</i>		
	2003	25,3
Grant paid (on Nov 2002) for a two-year period 2004- 2005 / <i>versement (en nov. 2002 pour le biennium 2004-2005</i>	2004	30,10
	2005	p.m.
	2006	
Aviation Working Group	2003	9,1

(December 2005 / décembre 2005)

ANNEXE III

UNIDROIT SCHOLARSHIPS PROGRAMME – 2005
PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES D'UNIDROIT – 2005

LOYOLA NOVOA Héctor	Chile	Professeur, Faculté de droit, Universidad de Chile	Self-supported	27 Dec – 8 February	Le contrat commercial international
HARRINGTON Carolina	Argentina	School of Law and Social Sciences. University of Cordoba. Court of Appeal, Cordoba, Argentina	Unidroit (partial funding)	10 Jan – 11 Feb	UNIDROIT Principles on International Commercial Contracts as an instrument to establish general regulatory guidelines
BEN AYED Hichem	Tunisia	Magistrat, Tribunal de 1ère inst. de Sidi Bouzid	Unidroit	1 fev – 2 mars 2005	La réglementation du crédit-bail en Tunisie et sous l'angle du droit international et comparé
MILENKOVIC- KERKOVIC Tamara	Serbia & Montenegro	Assistant Professor Faculty of Economics, State University of Nish	Unidroit	1 fev – 1 April	1. Enacting Franchising Disclosure Law in Serbia – 2. Promotion of Countertrade in Serbia
AWAD BASSEM	Egypt	Substitut Premier du Parquet Général Ministère de la Justice, Egypte	Unidroit	3 mars – 30 avril	Le brevet, instrument d'incitation à l'innovation technologique en Egypte
ROJAS CHAN Anayansy	Costa Rica	Lecturer, Universidad de Costa Rica Legal Adviser, Banco Cuscatlan de Costa Rica	Unidroit (partial funding)	May – June 2005	1 : Los sistemas de tenencia directa e indirecta de valores / 2 : La aplicación del principio de buena fe en el sistema de tenencia indirecta de valores / 3 : La custodia de valores en sistemas de inmovilización y desmaterialización de valores
LATICHEVCHI Viorica	Moldova	Lecturer, Law Department of the International Independent University of Moldova (ULIM)	Unidroit	2 May – 30 June	Precontractual Disclosure in Franchising : International and Comparative Law Aspects
ONANA ETOUNDI Felix 27-8-64	Cameroon	Magistrat ; Expert Juriste à la CCJA / OHADA - Professeur à l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest et à l'Ecole Supérieure Internationale de Droit d'Abidjan (E.S.I.D)	Unidroit /CCJA	1 aout – 23 sept.	Les Principes d'Unidroit relatifs aux contrats du commerce international et la sécurité juridique des transactions commerciales dans le future droit des contrats en cours d'harmonisation dans l'espace ohada
AYADI Syrine	Tunisia	Etudiante de Magistère - Faculté des Sciences Juridiques, Université "Tunis 2"	Self-supported	1-30 Sept 2005	Implementation of International ADR Mechanisms in Cross-border Mergers : Tunisian, International & American Legal Perspectives
BEBOHI EBONGO Sylvie Ivonne	Cameroon	Etudiante de Doctorat Université deYaoundé	Self-supported	1 sept - 31 oct. 2005	L'exécution de la sentence arbitrale dans les systèmes CIRDI et OHADA
GABDULLINA Tatyana	Russia	LLM, Russian School of Private Law – Research Centre of Private Law; Moscow	Self-supported	8 sept - 28 Oct. 2005	State Contracts with Foreign Private Enterprises

VOGELMAN Alejandro	Argentina	Practicing lawyer – Lecturer Universidad de Buenos Aires	Self-supported	7 Sept. – 4 Nov.	Party Autonomy in International Commercial Contracts; Applicability and Enforceability of International Private Law rules
ACAR Hakan	Azerbaijan/Turkey	Vice-rector, Dean , Faculty of Law Qafqaz University	Government of Korea	1 October – 8 December	1 : Passing of Risks in International Sales : A Comparison with Turkish Law 2 : Promotion of Lex Mercatoria in Azerbaijan
INTHANAM Phomma	Lao P.D. Rep.	Research Department of the Prime Minister's Office, Vientiane City,	Government of Korea	Joint scholarship : 28 oct – 3 nov : ITC Geneva / 3 nov – 15 dec Unidroit	International Uniform Law Treaties and their Application in the Lao People's Democratic Republic with particular reference to the World Trade Organization Instruments
DRIDI Dhafer	Tunisia	Etudiant Mastère, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis	Self-supported	2 Nov. – 3 Dec. 2005	Exequatur en Tunisie des decisions judiciaires étrangères

**Scholars to be hosted at UNIDROIT in 2006 with 2005 funding /
Chercheurs devant effectuer leur séjour à UNIDROIT en 2006 avec un financement imputable à 2005**

LI XIAONIAN	China	PhD Stud Student (3 rd yr.) Law Faculty, Kyushu University, Japan	Government of Korea	International Carriage of Goods
TSONEVA Silyiya	Bulgaria	Senior Assistant Legal Department New Bulgarian University	Unidroit (partial funding)	Investment Securities
MENGRI Filloreta	Albania	Assistant Lecturer Faculty of Law University of Pristina	Unidroit (partial funding)	UNIDROIT Principles
RUIZ ABOU-NIGM Veronica	Uruguay	Part-time Tutor in Commercial Law at Law School University of Edinburgh	Unidroit (partial funding)	Carriage of Goods by Sea in Private International Law
ABDEL RAHMAN Walid	Egypt	Court Chief & Judge, Shoubra El Khima Appeals Court	Unidroit (partial funding)	International Commercial Arbitration
YATSENKO Tatiana	Russian Fed.	Associate Professor at Rostov State University	Unidroit (partial funding)	Illicit transactions & International Commercial law
EL BITR Mustapha	Morocco	Juriste, Crédit Agricole Doctorat en cours, Rabat-Agdal	Unidroit	Le contrat du commerce international – la contribution d'Unidroit, les Principes d'Unidroit
FERJANI Nabil	Tunisia	Prépare thèse en Droit International Privé	Unidroit	Le Juge étatique et les contrats internationaux ; essai d'harmonisation des solutions en droit international privé franco-tunisien

- end / fin